Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 033-213301518-20261022-2026_11_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEZAC

DELIBERATION n° 2026-11-01

Nbre de Conseillers en exercice 15
Présents 10
Votants 11

OBJET : CIMETIERE - ACHAT COLUMBARIUM ET TARIF APPLICABLE AUX ADMINISTRES

Pour : 11
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre , le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François JOYÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 octobre 2026

PRESENTS : CHASSIN Franck ; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; GIRARD Anne-Philippe ; HERAUD Claudine ; JOYÉ Jean-François ; LIMOUZIN Sandrine ; SICAUD Geoffrey ; SOPENA Patrice ; ZOCCO Jonathan ;

ABSENTS-EXCUSES : COURJAUD Thierry ; DIDIER Dominique; GENAIN Jean-Pierre ; METTE VIALATTE Séverine ; LAMBERT Régine ;

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudine HERAUD

Madame Séverine METTE VIALATTE a donné pouvoir à Monsieur Jonathan ZOCCO ;

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, compte tenu du manque de places disponibles au columbarium du cimetière communal, il convient de procéder à l'acquisition de 2 modules de 6 cases.

Il précise que cet achat a été prévu au budget.

Des devis ont été demandés à diverses entreprises, notamment :

- l'entreprise « Au granit poli » Ets NOIZILLEAU, le bourg BP 30045 Chamouillac, 17130 Montendre, pour un montant de **10 300,80 € TTC**.
- l'entreprise Pompes Funèbre Marbrerie Gorenflos, 1 Boulevard René Gautret 17500 JONZAC , pour un montant de **11 592 € TTC** ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'acquisition de 2 modules de 6 cases chacun pour le columbarium du cimetière communal ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 033-213301518-20261022-2026_11_01-DE

- l'entreprise « Au granit poli » Ets NOIZILLE AU, le bourg BP 30045 Chamouillac, 17130 Montendre, pour un montant de **10 300,80 € TTC**.
- dit que le tarif applicable aux administré à ces nouvelles cases est fixé a **1000 €** la case pour 30 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le 02/11/2026

Jean-François JOYÉ
Maire

Secrétaire de séance
Claudine HERAUD

MAIRIE de DONNEZAC
33960

Affiché le : 05 NOV. 2026
Transmis au représentant de l'état : 05 NOV. 2026